

MISE EN DEMEURE N°02

- Vu le marché n° 336/2025 du 03/09/2025 approuvé le 09/09/2025 sous le n°407/2025 relatif à la réalisation :
- Opération : Travaux de VRD de la cité Zerrouk Mohamed Commune de Melaab
- Projet: Réalisation des Travaux de VRD de la cité Zerrouk Mohamed Commune de Melaab Wilaya de Tissemsilt
- Vu l'ODS de démarrage des travaux en date du 11/09/2025.
- Vu la correspondance du subdivisionnnone de la commune de lardjam sous le n°244/2025 en date 30/11/2025 ou il a été constaté l'absence totale de l'entreprise sur chantier
- Vu la négligence totale du chantier

L'entreprise **EURL BERDALLI** sise à local 01 Lotissement D/129 Coop Immo Sidi Khaled Classe 117 GP23- Commune De TIARET

Est mise en demeure de lever les réserves signalées et d'achever les travaux restants et de rattraper le retard enregistré ; dans un délai de huit (08) jours à partir de la date de la parution de cette mise en demeure.

Faute de quoi des mesures prévues par la réglementation en vigueur seront prises à l'encontre de l'entreprise